

**REGLEMENT INTERIEUR**

**ADHESION AU CLUB :**

Les personnes désirant adhérer au club MACS Natation devront rendre la totalité des documents des suivants :

* La fiche d’inscription MACS Natation.
* La fiche licence de la FFN.
* Un certificat médical de non contre indication à la pratique de la natation sportive datant de moins de 2 mois.
* Le règlement de la totalité de la cotisation. Ce règlement peut se faire en plusieurs fois, mais la totalité des chèques sera demandée à l’inscription.
* Le coupon d’acceptation du règlement intérieur signé par chaque licencié ET par ses responsables légaux pour les mineurs.

Tout dossier incomplet empêchera la demande de licence auprès de la FFN et le demandeur ne pourra donc pas participer aux compétitions ni être assuré.

**ENTRAINEMENTS :**

1. La fréquentation des séances est obligatoire du début à la fin de la saison selon le planning de chaque groupe. Toute absence devra être excusée par un responsable du licencié.
2. Chaque licencié est sous la responsabilité du club du début à la fin de chaque entrainement. Il est sous la responsabilité de ses parents jusqu’à l’heure de début de l’entrainement et dès l’heure de fin de celui-ci. Il est donc important de s’assurer en déposant les enfants que l’entrainement a bien lieu.
3. Lors de chaque entrainement, il est demandé aux licenciés d’adopter une conduite exemplaire, de respecter l’entraineur et les autres membres du club, mais aussi les membres du personnel de la piscine.
4. Le règlement intérieur de la piscine est également à respecter : conserver les locaux, notamment les vestiaires et les douches propres et en bon état, et ne pas être trop bruyant pour ne pas gêner d’éventuels autres groupes.
5. Le port du bonnet du club est OBLIGATOIRE à chaque entrainement.

**DEPLACEMENTS :**

1. La participation ou non d’un licencié à un déplacement est la seule décision de l’entraineur.
2. Si un licencié est convoqué à une compétition et qu’il ne peut l’honorer, il est demander de prévenir l’entraineur au mois une semaine à l’avance ou de fournir un certificat médical.
3. Le port de la tenue aux couleurs du club est OBLIGATOIRE lors des compétitions, ainsi que lors de la remise des récompenses.
4. Le respect de l’esprit de groupe est fondamental en respectant et en encourageant les autres membres du club, en respectant l’entraineur et les membres de l’encadrement.
5. Le règlement intérieur de l’établissement qui nous accueille est à respecter : propreté et état des locaux, personnel.
6. La consommation de produits dopants, d’alcool, de tabac et de produits illicites sont strictement interdits.

**MEDIAS :**

L’identité de chaque licencié est susceptible d’apparaitre sur notre site internet « macsnatation.fr », sur notre compte Facebook, sur les différents sites des comités de natation ou lors de parutions d’articles dans les journaux.

**MANQUEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR :**

Tout manquement au règlement intérieur aura pour conséquence :

* Un avertissement au licencié ET à ses responsables légaux.
* Une exclusion de l’entrainement.
* Une non participation à une ou plusieurs compétitions.
* Une exclusion du club.

La décision sera prise par l’entraineur uniquement ou par l’ensemble du bureau selon l’importance de la faute.

COUPON REPONSE (à découper et remettre avec le dossier d’inscription) :

J’ai lu et j’accepte le règlement intérieur du club MACS Natation.

NOM, Prénom :

Date :

Signature du licencié : Signatures des responsables légaux :